

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

COMPTE-RENDU DETAILLE

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 02 avril 2019, s'est réuni à la Mairie de Chantecoq en séance publique, sous la présidence de M. LAPÈNE Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : MM. ALMEIDA Agostinho, BARATTE Gilles, BEAUDENON Monique, CHALAUX Jacques, CHEMIN Yves, COMBE Nicole, GROENEWEG Marc, HARAULT Fabien, LAMANT Josiane, LAPÈNE Jean-Pierre, LEBRET Laurent, SIMONNET Claude.

Excusés : DULOISY Christine pouvoir à M. HARAULT, SOKAL Coralie pouvoir à M. BARATTE, ZUMER Caroline pouvoir à M. LAPÈNE.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **DESIGNE** M. ALMEIDA Agostinho secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 8 mars 2019

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 mars 2019,

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** ledit compte-rendu.

3) Taxes communales 2019

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal fixe les taux des taxes communales comme suit pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation : 18,50 %

Foncier bâti : 22,00 %

Foncier non bâti : 44,22 %

4) Subventions 2019

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les montants de subvention comme suit pour l'année 2019 :

Divers clubs : 180 €

Permis de conduire : 250 €

DIT que les crédits nécessaires seront imputés à l'article 6574 du budget 2019.

5) Budget communal 2019

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, prend connaissance du projet de budget communal pour l'exercice 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 5 avril 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

VOTE le budget communal 2019 équilibré en dépenses et recettes à la somme de 587 609,12 € en fonctionnement et 403 567,46 € en investissement.

6) Budget assainissement 2019

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, prend connaissance du projet de budget assainissement pour l'exercice 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 5 avril 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

VOTE le budget assainissement 2019 équilibré en dépenses et recettes à la somme de 69 689,46 € en fonctionnement et 708 386,70 € en investissement.

7) Budget régie de transport scolaire 2019

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, prend connaissance du projet de budget régie de transport scolaire pour l'exercice 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 5 avril 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

VOTE le budget régie de transport scolaire 2019 équilibré en dépenses et recettes à la somme de 70 024,48 € en fonctionnement et 10 184,40 € en investissement.

8) Participation ATSEM 1^{er} trimestre

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état concernant le salaire des ATSEM pour le 1^{er} trimestre 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

FIXE la participation au salaire des ATSEM comme suit pour le 1^{er} trimestre 2019 :

Courtemaux : 591,14 € ; St Hilaire les Andr sis : 6 108,45 € ; Chantecoq : 3 743 ,89 €

9) Participation surveillance car 1^{er} trimestre

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, prend connaissance de l'état concernant le salaire de l'accompagnatrice du car scolaire pour le 1^{er} trimestre 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

FIXE la participation au salaire de l'accompagnatrice du car scolaire comme suit pour le 1^{er} trimestre 2019 :

Courtemaux : 263,03 € ; St Hilaire les Andr  sis : 1 028,20 € ; Chantecoq : 860,82 €

10) Participation sorties scolaires

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, prend connaissance des   tats concernant les sorties scolaires de l'  cole de Saint Hilaire les Andr  sis.

Apr  s en avoir d  lib  r  ,    l'unanimit  , le conseil municipal

FIXE la participation de la commune de Saint Hilaire les Andr  sis comme suit :

- Sortie du 21/03/2019 (CP-CM1) : 62,80 €
- Sortie du 21/03/2019 (CE1-CE2) : 62,80 €
- Sortie du 26/03/2019 (CE2-CM2) : 50,96 €

Le montant de la participation est fix      176,56 €

11) RGPD

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, prend connaissance de la solution propos  e par la soci  t   LEXAGONE concernant le R  gime G  n  ral de la Protection des Donn  es (RGPD).

Vu le r  glement de l'UE N  2016/679 ;

Vu la n  cessit   de s'assurer de la protection des donn  es num  riques ;

Le Conseil municipal, apr  s en avoir d  lib  r  ,    l'unanimit  ,

DECIDE d'adopter la proposition DPO externe mutualis   propos  e par la 3CBO avec la soci  t   LEXAGONE ;

DECIDE de nommer M. BARATTE Gilles, conseiller municipal, DPO (Data Protection Officer) pour la commune de Chantecoq.

12) PCS

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire pr  sente au Conseil Municipal l'int  r  t qu'il pourrait y avoir pour la commune de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

M. le Maire pr  cise   galement que les services de la Pr  fecture sont    la disposition des communes pour l'  laboration de leur PCS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde pour la commune de CHANTECOQ ;
SOLLICITE les services de la Préfecture pour l'élaboration de ce PCS.

13) Amortissement subvention régie transport

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la somme de 10 184,40 € provenant du versement d'une subvention de fonctionnement du Département a été imputée à tort en investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'amortissement de cette subvention en 2 ans (5 092,20 € par an).

14) PADD PLUI

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme intercommunal a été prescrit et à quelle étape de la procédure le projet se situe. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des modalités selon lesquelles le projet d'aménagement et de développement durables du projet de plan local d'urbanisme intercommunal doit faire l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal de la commune.

Monsieur le Maire expose les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables :

- Orientation n°1 : L'activité économique.
 - Axe 1 : Valoriser les pôles d'activités existants.
 - Axe 2 : Polariser l'armature commerciale.
 - Carte d'orientations
- Orientation n°2 : Le tourisme
 - Axe 1 : Faciliter le développement touristique et les loisirs.
 - Axe 2 : Mettre en valeur le patrimoine
 - Axe 3 : Préserver le caractère rural du territoire
 - Carte d'orientations
- Orientation n°3 : La démographie et l'habitat.
 - Axe 1 : Fixer une croissance démographique réaliste
 - Axe 2 : Programmer l'offre de logements en rapport avec la croissance démographique et le desserrement des ménages
 - Axe 3 : Répondre aux demandes de diversification de l'offre en logement.
 - Axe 4 : Reconquérir les logements vacants.
 - Axe 5 : Lutter contre l'étalement urbain et la dispersion de la tache urbaine.
- Orientation n°4 : L'agriculture
 - Axe 1 : Prioriser l'activité agricole vis-à-vis de l'urbanisation
 - Axe 2 : Pérenniser les exploitations agricoles.
- Orientation n°5 : Les équipements et les transports.

- Axe 1 : Faciliter le déploiement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)
- Axe 2 : Renforcer l'offre de santé.
- Axe 3 : Développer des transports et déplacements plus respectueux de l'environnement
- Orientation n°6 : L'environnement et la gestion des risques.
- Axe 1 : Préserver le patrimoine naturel.
- Axe 2 : Gérer durablement la ressource en eau.
- Axe 3 : Gérer et prévenir les risques et les nuisances.
- Axe 4 : Lutter contre le changement climatique.
- Carte d'orientations

Après avoir exposé les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert :

- **A propos de l'orientation n°1 :**

Axe 1 : Valoriser les pôles d'activités existants.

Axe 2 : Polariser l'armature commerciale.

Aider au maintien des derniers commerces en zone rurale et favoriser l'installation des petits artisans

Carte d'orientations

- **A propos de l'orientation n°2 :**

Axe 1 : Faciliter le développement touristique et les loisirs.

Développer les circuits de randonnée et entretenir

Axe 2 : Mettre en valeur le patrimoine

Axe 3 : Préserver le caractère rural du territoire

Carte d'orientations

- **A propos de l'orientation n°3 :**

Axe 1 : Fixer une croissance démographique réaliste

Sans pour autant empêcher l'installation de nouveaux habitants dans les villages

Axe 2 : Programmer l'offre de logements en rapport avec la croissance démographique et le desserrement des ménages

Axe 3 : Répondre aux demandes de diversification de l'offre en logement.

Axe 4 : Reconquérir les logements vacants.

Axe 5 : Lutter contre l'étalement urbain et la dispersion de la tache urbaine.

- **A propos de l'orientation n°4 :**

Axe 1 : Prioriser l'activité agricole vis-à-vis de l'urbanisation

Axe 2 : Pérenniser les exploitations agricoles.

- **A propos de l'orientation n°5 :**

Axe 1 : Faciliter le déploiement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

Développer la fibre dans les communes rurales

Axe 2 : Renforcer l'offre de santé.

Création de maisons de santé supplémentaires

Recherche de médecins

Sponsoriser des étudiants avec engagement

Axe 3 : Développer des transports et déplacements plus respectueux de l'environnement

Créer un maillage du territoire par navettes électriques

- **A propos de l'orientation n°6 :**

Axe 1 : Préserver le patrimoine naturel.

Axe 2 : Gérer durablement la ressource en eau.

Récupération eau de pluie

Axe 3 : Gérer et prévenir les risques et les nuisances.

Axe 4 : Lutter contre le changement climatique.

Installer des panneaux solaires

Installer des éoliennes

Carte d'orientations

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants et R151-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouane en date du 19/12/2017 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;

APRES clôture du débat par Monsieur le Maire ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, le Conseil municipal a débattu des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de plan local d'urbanisme intercommunal ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des échanges du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de plan local d'urbanisme intercommunal ;
- **DIT** que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

La présente délibération sera transmise au Préfet et au Président de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

15) Ajout à l'ordre du jour

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Dons
- Taxe raccordement assainissement : délais de règlement
- Achat terrain
- Emprunt travaux restaurant scolaire
- Remboursement achat radiateurs
- Travaux de voirie

16) Don

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un don de 275,70 € a été effectué par chèque à la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'accepter le don de 275,70 € ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

17) Taxe raccordement assainissement

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le raccordement au réseau d'eaux usées est assujéti au versement d'une taxe de 2 600 €.

Compte tenu du contexte économique actuel, M. le Maire propose au conseil municipal que le versement de cette taxe puisse être effectué en une ou plusieurs mensualités jusqu'à un maximum de 10. Le nombre de mensualités figurera sur l'imprimé de demande de raccordement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'autoriser le versement de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement en une ou plusieurs mensualités (jusqu'à un maximum de 10).

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

18) Achat terrain EPFLI

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) envisage de construire un centre de secours afin de regrouper les pompiers de CHANTECOQ COURTEMAUX et SAINT HILAIRE LES ANDRESIS.

Pour ce faire, il est demandé à la commune de mettre un terrain à disposition à l'euro symbolique.

M. LEPAGE Thierry serait vendeur d'une parcelle de terrain pouvant convenir au prix de 30 000 € net vendeur pour une superficie d'environ 1600 M2.

M. le Maire propose au conseil de faire appel à l'EPFLI avec un portage sur 3 ans.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de faire l'acquisition, auprès de M. Thierry LEPAGE, d'une parcelle de terrain d'environ 1600 M2 au prix de 30 000 € net vendeur (la parcelle d'origine est cadastrée ZD N° 16).

SOLLICITE l'intervention de l'EPFLI pour cette opération foncière avec un portage de 3 ans.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

19) Emprunt restaurant scolaire

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire informe le conseil municipal que, pour assurer le financement des travaux du restaurant scolaire, il est nécessaire de contracter un emprunt de 88 000 € et un prêt relais de 80 000 € auprès d'un établissement bancaire.

M. le Maire présente les propositions de la caisse d'épargne Loire-Centre :

- Prêt relais sur 2 ans au taux de 0,63 % : 80 000 €

Commission : 80 €

- Prêt sur 15 ans au taux de 1,20 % : 88 000 €

Commission : 90 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

SOLLICITE 2 prêts de la Caisse d'épargne Loire-Centre

- Prêt relais sur 2 ans au taux de 0,63 % : 80 000 €

Commission : 80 €

- Prêt sur 15 ans au taux de 1,20 % : 88 000 €

Commission : 90 €

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

20) Remboursement achat radiateur

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. HARAULT Fabien, adjoint au Maire a fait l'acquisition de radiateurs électriques pour le compte de la commune.

Le magasin n'ayant pas accepté le paiement par mandat administratif malgré la présentation d'un bon de commande réglementaire, M. HARAULT a dû effectuer cet achat de ses propres deniers.

Il convient à présent de le rembourser.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

Vu l'exposé de M. le Maire,

DECIDE de rembourser M. HARAULT d'une somme de 577,00 €

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

21) Travaux voirie

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 21 décembre 2019, il avait été décidé d'adhérer à la convention de mandat de la 3CBO pour les travaux de voirie 2019.

Le budget de la commune pour cette opération avait été communiqué aux services de la 3CBO à 15 000 € TTC.

L'estimation du bureau d'études EMC BTP estimait les travaux à environ 12 000 € HT (Ce montant correspondait aux prévisions budgétaires).

Les résultats de l'ouverture des plis (entreprise COLAS) chiffrent ces même travaux à 17 879 € HT soit un supplément de près de 30%.

Compte tenu de l'importante plus-value, M. le Maire propose au conseil de ne pas donner suite à ces travaux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu le mail en date du 4 avril 2019 de M. ARIEL (bureau d'études EMC BTP) demandant la confirmation des travaux à réaliser compte tenu des résultats de l'appel d'offres,

Vu les crédits budgétaires inscrits pour ces travaux (15 000 € TTC),

Considérant qu'une plus-value de l'ordre de 30% ne saurait être acceptée,

DECIDE de ne pas donner suite à l'ensemble de ces travaux prévus dans le cadre de la convention de mandat avec la 3CBO,

DECIDE d'annuler la précédente délibération du 21 décembre 2019 autorisant la signature de la convention de mandat ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

22) Affaires diverses

- Bureau de vote
- Rezo pouce
- Calendrier éboueur
- M. GALLAIS : permaculture

La séance du vendredi 12 avril 2019 a été levée à 23h05.